

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210629-C\_106\_06\_2021-DE

C-106-06-2021

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 juin 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

### AMÉNAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME - SOUTIEN AU DOSSIER DE CANDIDATURE DU PNR POUR LA LABELLISATION AU RÉSEAU RAMSAR

#### **Titulaire-s présent-e-s :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### **Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Philippe MAUFFREY, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### **Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :**

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

#### **Titulaire-s absent-e-s :**

Christelle CHASSAGNE.

#### **Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :**

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME - SOUTIEN AU DOSSIER DE CANDIDATURE DU PNR POUR LA LABELLISATION AU RÉSEAU RAMSAR**

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Un site Ramsar est la désignation d'une « zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar en 1971, à ce jour ce sont 2 100 sites inscrits, 168 pays signataires et 50 sites pour la France. Un site Ramsar doit répondre à un ensemble de critères, permettant de valoriser l'écosystème de la zone humide à travers la faune et la flore, mais également par le maintien d'une activité humaine économique contributrice de la pérennisation de ces milieux.

A ce jour, le PNR adhère au Ramsar, mais contrairement à la Camargue, la Brière ou le Marais Breton, le Marais Poitevin n'est pas labellisé Ramsar.

Aussi, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conformément à sa Charte, est candidat au label Ramsar pour :

- Augmenter la visibilité du PNR et disposer d'un rayonnement international ;
- S'inscrire dans un réseau partenarial diversifié et enrichir ses actions de la connaissance des 2 100 sites à travers le monde ;
- Dynamiser les recherches de financement pour ses divers programmes et actions.

Pour consolider son dossier de candidature auprès du Ministère, le PNR sollicite le soutien de plusieurs acteurs de territoire, dont la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Marais Poitevin joue un rôle majeur dans la séquestration du carbone, mais également un rôle tampon de limitation des risques naturels (inondations, zone d'expansion des crues, zone de limitation des submersions marines) et ce, à une échelle plus large que le seul territoire de la CAN. Cette coopération s'inscrit pleinement dans les enjeux du pôle métropolitain et des problématiques extraterritoriales.

Ainsi, la CAN souhaite soutenir la candidature du PNR du Marais Poitevin au label Ramsar.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Apporte son soutien au Parc Naturel Régional dans le cadre de son dossier de candidature au réseau international des zones humides Ramsar.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

**Séverine VACHON**

**Vice-Présidente Déléguée**